



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 29

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

5c - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2022 du Service Annexe de l'Assainissement est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1.902.317 €

Dont 1.425.551,04 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 374.265,96 € de remboursement de dette en capital.

- Recettes : 1.902.317 €

→ Dépenses :

Parmi les principaux programmes, on peut citer :

• Etude réseau micropolluant (RAR) :	19 925,00 €
• Etude analyses risques de défaillance :	4 500,00 €
• Réseau EU Camou/Palassou (RAR) :	187 050,91 €
• Réseau EU La Serre de Légugnon (RAR) :	86 930,00 €
• Restructuration réseaux Général Bordes (RAR) :	260 000,00 €
• Réhabilitation réseau avenue Sadi Carnot (dont RAR) :	289 300,00 €
• Réhabilitation réseau rue Léon Jouhaux (RAR) :	76 037,88 €
• Travaux collecte séparative Foix-Jaurès :	22 600,00 €
• Matériel informatique et logiciels (RAR) :	4 800,00 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (dont RAR) :	235 073,79 €
• Réseaux avenue de Lasseube :	10 000,00 €
• Travaux divers (dont RAR) :	43 018,93 €
• WC public Oustalots (dont RAR) :	66 508,40 €
• Aire de fermentation :	20 000,00 €
• Chargeuse compostage (RAR) :	735,00 €
• Dégrilleur (RAR) :	23 750,00 €
• Acquisition VL :	35 000,00 €
• Equipement divers (dont RAR)	35 321,13 €
• Extension vestiaires STEP :	5 000,00 €

→ Recettes :

* Subventions :	52 499,96 €
* Affectation en réserves :	138 312,16 €
* Amortissements :	495 000,00 €
* Emprunt :	740 000,00 €
* Excédent 2021 reporté :	476 504,88 €

• **SECTION EXPLOITATION :**

- Dépenses : 1.663.800 €
- Recettes : 1.663.800 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions 2021, les charges à caractère général augmentent de 11,62 %. Cette augmentation est principalement due à un accroissement des dépenses de fournitures non stockables (électricité) et à des frais de formation.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés augmente de 6,04 %.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune ou par le service de l'eau potable au service de l'assainissement, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2021, les charges prévisionnelles du personnel du service augmentent de 14,23 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 5,49 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube est porté à 1,90 € HT et la part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2022.

MM. Daniel LACRAMPE et Clément SERVAT ne participent pas au vote.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 mars 2022,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **24 voix pour et 5 voix contre** (M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Service de l'Assainissement arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du mètre cube à 1,90 € HT et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2022.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHE LE 19/04/2022



Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le



ID : 064-216404228-20220412-DEL_12_04_22_5C-DE